

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DÉPARTEMENT DE L'AIN**

**VILLE DE TRÉVOUX**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 27

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF MARS, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

**PRESENTS** : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Laëtitia BORDELIER, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIERE, Kévin GAREL.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Jean-Marc RIGAUDIE à Aurélien TESSIAUT, Nicolas MARCHAND à Philippe BERTHAUD, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Tiffany RIBEIRO à Nicole DUGELAY, Guy BRULLAND à Michel RAYMOND, Adrien LASSERRE à Kévin GAREL.

**ABSENT(S)** : Myriam CHIKKI, Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**2023-29-03-UR N° 031 ZAC CENTRE OUEST – ADOPTION DU CRAC 2021**

Le CRAC 2021 de la ZAC Centre-Ouest est présenté au conseil municipal. Monsieur Richard SIMMINI, adjoint à l'Urbanisme et au Foncier, rappelle à l'assemblée que la SEMCODA, concessionnaire de la ZAC, a l'obligation de fournir à la commune chaque année le bilan actualisé de cette opération.

Le bilan prévisionnel (valeur mai 2022) fait apparaître une participation financière de la Commune de 718 645,85 euros HT.

La participation communale entre le CRAC 2020 et le CRAC 2021 est ainsi passée de 642 505,45 € à 718 645,85€. Cette évolution s'explique essentiellement par la suppression de la recette sur l'ilot ZA (162 000 € initialement au bilan).

Un travail est engagé avec la SEMCODA pour déterminer les modalités comptables et l'échéancier de versement de cette participation, dans la perspective de l'arrivée à échéance du contrat de concession en 2024.

Le bilan prévisionnel ainsi que la note de conjoncture sont joints à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **PREND ACTE** du rapport présenté.

En mairie, le 29 mars 2023

Affiché le 31 mars 2023

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Marc PÉCHOUX

